

Des arrêts de bus accessibles à tous !

Que l'on se déplace en fauteuil roulant, avec une canne, une charge lourde, des béquilles ou encore une poussette, chacun peut être potentiellement concerné, de manière permanente ou temporaire, par la mobilité réduite.



C'est pourquoi, la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise s'est engagée à favoriser l'égalité des citoyens en termes de mobilité sur le territoire. Un enjeu qui se concrétise en particulier par l'accélération de la mise en conformité des arrêts de bus aux normes PMR (Personne à Mobilité Réduite). Sur les 1200 arrêts desservis par des lignes prioritaires (soit les plus fréquentées, définies par Île-de-France Mobilités), l'objectif est de passer d'un taux de conformité de 69% en 2022 à 87% en 2025, soit un total de 1040 arrêts conformes. Depuis en 2020, ce sont déjà 155 nouveaux arrêts qui ont été rendus accessibles.

À Chanteloup-les-Vignes, deux arrêts sont concernés par ce grand plan d'aménagement : « Les Ouches » et « Sécurité sociale ». Ici, les quais ont été rehaussés, rallongés et élargis afin de s'adapter à la hauteur des bus, faciliter les montées et les descentes et améliorer l'accès aux zones d'attentes.

L'arrêt "Sécurité sociale" déplacé

Constatant que l'emplacement de l'arrêt « Sécurité sociale », au croisement de la rue des Pierreuses, ne permettait pas de réaliser ces aménagements indispensables, le quai a donc été reporté 80 mètres plus bas, en face de la rue des Fossés. Depuis le 19 février, les usagers souhaitant prendre la direction de Chambourcy, Verneuil-sur-Seine et de Poissy sont donc invités à attendre leur bus en face de la sécurité sociale.

Liens utiles

[Mobilités : priorité à la mise aux normes d'accessibilité PMR des quais de bus](#)